

### **Convocation**

L'an deux mille vingt-trois, le 08 novembre, les membres du conseil municipal de la commune de Chignin, se sont réunis à 20h00 dans le lieu habituel de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 31 octobre 2023 pour délibérer sur :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 septembre 2023.
- Validation du choix de la commission des travaux pour l'aménagement de la cour de l'école.
- Fixation des attributions de compensation définitives 2023 et notification des attributions provisoires pour 2024.
- Modification de la délibération prise le 07 décembre 2022 sur l'organisation du temps de travail des agents communaux.
- Avis sur le projet de mobilité en Cœur de Savoie.
- Virements de crédit

### **Réunion**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 08 novembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel RAVIER, Maire

Membres en exercice : 15

Suffrages exprimés : 15

Membres présents : 15

**Présents** : Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Marion EVERAERE, Rose LOUREIRO, Christophe MARTINETTI, Florent QUENARD, Rose SCARAMOZZINO et Guillaume QUENARD (Conseillers).

**Excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Yves TISSOT est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal et accepte cette fonction.

### **Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 septembre 2023**

Ne soulevant aucune remarque, le procès-verbal du 06 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

### **Point n° 2 : Validation du choix de la commission des travaux pour l'aménagement de la cour de l'école – délibération n° 23-43**

Parallèlement au changement de la structure de jeux, il a été décidé de repenser l'aménagement de la cour de l'école. La végétalisation a été mise en avant par le biais de plantation d'arbres et la création d'un espace vert. Un abri attenant à la cantine est aussi envisagé afin d'agrandir le haut vent actuel ce qui permettrait, en outre, d'avoir plus d'ombre l'été.

Après avoir étudié les propositions de trois entreprises, c'est le devis de la société HOFF SAS qui a été retenu à l'unanimité pour un montant des travaux TTC s'élevant à 116 378.94 €.

### **Point n° 3 : Fixation des attributions de compensation définitives 2023 et notification des attributions provisoires pour 2024 - délibération n° 23-44**

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le principe de la révision libre des attributions de compensation et le montant d'attribution définitive pour l'année 2023 fixé à 386 258 € par le conseil communautaire.

Cette somme est également fixée pour les attributions de compensation provisoires pour l'année 2024.

### **Point n° 4 : Modification de la délibération prise le 07 décembre 2022 sur l'organisation du temps de travail des agents communaux - délibération n°23-45**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier cette délibération dans le cadre de l'embauche du nouvel agent technique.

En effet, sa durée de travail hebdomadaire sera de 36h avec l'octroi de 6 jours d'ARTT. A l'unanimité, cette modification est validée.

### **Point n° 5 : Avis sur le projet de mobilité en Cœur de Savoie – délibération n° 23-46**

Les élus de Cœur de Savoie ont arrêté le projet de plan de mobilité simplifié le 21 septembre dernier. Comme le prévoit la réglementation, ce projet arrêté doit désormais être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres qui ont 3 mois à compter de la transmission du projet pour émettre un avis.

L'étude présentée ignore l'existence de Chignin : aucune piste cyclable ni transport en commun ne sont envisagés et la halte ferroviaire, prévue lors du mandat 2014-2020, est repoussée à après 2030.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal vote à l'unanimité contre le projet et demande une nouvelle proposition qui tiendra compte de ses attentes.

### **Point n° 6 : Virements de crédit – délibérations n° 23-47**

Le Conseil municipal donne son approbation, à l'unanimité, sur des virements de crédit en section investissement du budget général. Ces sommes resteront conservées dans leur section mais imputées sur d'autres articles budgétaires.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	7 500.00 €	
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 500.00 €</b>	
D 2041582-129 : Entretien réseaux		5 000.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>5 000.00 €</b>
D 2111 : Terrains nus	30 000.00 €	
D 21312-133 : Rénovation bâtiments communaux		30 000.00 €
D 21534-129 : Entretien réseaux	5 000.00 €	
D 2184 : Mobilier		7 500.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>37 500.00 €</b>

### **COMPTE-RENDU MAIRE/ADJOINTS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental nous a octroyé une subvention de 22 414 € pour l'aménagement du cimetière.

La Préfecture nous avise de l'extension de la station de traitement des eaux usées (STEU) du Domaine Porte de Savoie. La date de fin des travaux est prévue fin mai 2025.

Un devis d'un montant TTC de 1 592.64 € a été accepté auprès de l'entreprise Chavanel pour la réparation de la tondeuse.



## **Commissions**

### **Cœur de Savoie**

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit une date butoir du transfert de la compétence eau aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **Parc Naturel Régional du Massif des Bauges**

Il a été attribué au Parc le label Géoparc mondial UNESCO.

### **Travaux**

Suite à l'épisode de grêle du mois de juillet de cette année, le toit de la salle des fêtes a bien été impacté. En attendant, sa réparation l'entreprise DOUAY a installé une bâche. Le montant de cette opération s'élève à 3 031.20 € TTC.

Un devis d'un montant TTC de 1 514.40 € a été accepté pour la fourniture et la pose d'un évier pour la nouvelle garderie. Ces travaux ont été confiés à Vincent MICHELUZZI.

Un devis proposé par Manutan Collectivités pour l'achat de tablettes, de bacs, chaises et porte-manteau pour la bibliothèque a été validé pour un montant TTC de 2 261.84 €

### **Urbanisme**

Un permis de construire et deux déclarations préalables de travaux ont été déposés en Mairie ; ils n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière.

### **Animation**

Toute la population de Chignin est conviée à la cérémonie du 11 novembre. Rendez-vous ce samedi à 11h15 sur le parking de la Mairie pour le départ du cortège. A 11h30 une gerbe sera déposée devant le monument aux morts du cimetière. La commémoration sera suivie d'un vin d'honneur servi au Clos Dénarié.

C'est avec grand plaisir que nous avons invité le samedi 25 novembre 2023 tous les aînés de Chignin pour le traditionnel repas dansant de fin d'automne.

## **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire  
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance  
Yves TISSOT



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping strokes, positioned to the right of the text 'Le secrétaire de séance Yves TISSOT'.